



conseil communautaire du 24 avril 2008

ORDRE DU JOUR

- **Présentation du projet de complexe sportif à Saint-Georges de Reintembault, par le maître d'œuvre Vincent TRICOT ;**
- **Finances - Débat d'Orientation Budgétaire ;**
- **Adoption des comptes administratifs - année 2007 ;**
- **Affectation du résultat 2007 ;**
- **Adoption du compte de gestion - année 2007 ;**
- **Vote des taux de fiscalité pour 2008 ;**
- **Vote du budget primitif 2008 ;**
- **Indemnités des élus de Louvigné Communauté ;**
- **Délégation des Vice-Présidents ;**
- **Composition des commissions et délégations ;**
- **Questions diverses.**

OBJET : PRESENTATION DU COMPLEXE SPORTIF A SAINT-GEORGES DE REINTEMBULT

Mr. Louis PAUTREL rappelle la validation de l'APD par le précédent conseil communautaire, les subventions espérées, l'obtention du permis de construire et la nécessaire étude à venir des frais de fonctionnement.

Mr. TRICOT (Architecte) présente le projet définitif de complexe sportif à Saint-Georges de Reintembault (*voir annexe 1*).

Le rapport du bureau de contrôle technique, relatif à la remise en cause du principe de la structure, est abordé. En effet, ce principe, envisagé par le bureau d'étude de sol, avec des zones éventuellement fondées dans des « remblais contrôlés », ne paraît pas adapté au bureau de contrôle technique. Ce dernier estime que la recherche d'un sol porteur en place est à privilégier. Mr. TRICOT maintient sa position et estime qu'il n'est pas nécessaire de suivre les préconisations du bureau de contrôle technique. En réponse à la question de Mr. BUREAU, Mr. TRICOT précise que le projet résisterait à une onde de choc particulière dans la mesure où la charge serait répartie (dallage sur toute la surface). Cependant si la pose de pieux s'avérait nécessaire, il faudrait compter sur une augmentation du coût de l'ordre de 200.000€ HT.

Mr. DUVAL, dans un souci de démarche de développement durable, interroge Mr. TRICOT quant à la provenance des murs matricés. Mr. TRICOT explique qu'il est possible de solliciter des entrepreneurs locaux si les murs sont coulés sur place.

Mr. BARON évoque la demande de la commune de Saint-Georges de Reintembault de classer le bâtiment en 4^{ème} catégorie et non pas en 5^{ème} catégorie comme cela figure sur le permis de construire. Ce changement, pour une capacité d'accueil supérieure, aurait donc une répercussion sur le système d'alarme - incendie. Il est demandé à Mr. TRICOT les incidences de ce changement de catégorie.

Mr. VEZIE fait remarquer que le projet était initialement prévu pour accueillir les collégiens et non des grosses manifestations sportives.

Mr. PAUTREL rappelle que trois lots sont à la charge de la commune de Saint-Georges (terrassements/VRD, espaces verts, éclairages extérieurs).

Mr. VEZIE demande ce que va devenir l'actuelle salle de sports de Saint-Georges de Reintembault. Mr. BUREAU explique qu'aucune décision n'a encore été prise à ce jour.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU COMPLEXE SPORTIF DE SAINT-GEORGES DE REINTEMBULT			
Maîtrise d'ouvrage : Louvigné communauté			
DEPENSES HT		RECETTES	
Honoraires	208.900€	Région (Contrat de Pays) - 15,94%	360.000€
Travaux (estimatifs APD)	2.049.500€	Département - 27,35%	617.736€
		CNDS - 20% (sous réserve)	451.680€
		Autofinancement - 36,71%	828.984€
TOTAL	2.258.400 €	TOTAL	2.258.400 €

OBJET : FINANCES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-26,

Considérant que dans les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu à l'assemblée sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ;

En accord avec le Vice-Président en charge des Finances, Monsieur le Président propose aux membres du conseil qu'un débat d'orientation budgétaire ait lieu ce jour.

Mr. GOUPIL effectue en préalable un rappel de la situation financière de la communauté de communes :

- après une chute continue du CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale) jusqu'en 2006 (en partie en raison de l'évolution de son mode de calcul), celui-ci s'est stabilisé pour atteindre 0,1008 en 2008 ;
- l'importance grandissante du CIF dans le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) suite à la loi de Finance 2005, incite à rechercher des stratégies pour augmenter le CIF ;
- depuis 2002, Louvigné Communauté génère peu d'épargne nette (autofinancement) (environ 200 000€). Les marges de manœuvres sont donc étroites et nécessitent une réflexion quant au financement des projets communautaires (Complexe Sportif, ZA La Bergerie) ;
- les capacités de désendettement de Louvigné Communauté sont stables (5,6 ans pour 2007) et en dessous de la moyenne nationale pour les structures similaires (environ 8 ans).

Ces principales observations conduisent donc à :

- augmenter de 20% les taux de la taxe d'habitation, taxe foncière bâtie, taxe foncière non-bâtie afin de pouvoir dégager un surplus d'environ 40.000€ ;
- mettre en œuvre une prospective financière concernant les investissements et les services à développer ;
- avoir recours à l'emprunt afin de financer la construction du complexe sportif.

Actions programmées pour 2008 dans les différentes compétences :

- Environnement :
 - o poursuite des actions CEPE ;
 - o engagement de la politique de plantations bocagères ;
 - o mise en œuvre du programme d'action dans le cadre du SAGE
 - o Gestion du SPANC
- Jeunesse & Action Sociale : poursuite des activités dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (qui a remplacé le Contrat Temps Libre) signé avec la CAF ;
- Habitat :
 - o poursuite et finalisation de la réhabilitation des immeubles situés sur Louvigné-du-Désert & Saint-Georges de Reintembault ;
 - o OPAH
 - o Gestion locative

- Développement Economique :
 - o Poursuite & développement des actions de promotion et de valorisation territoriale, avec notamment la réflexion relative à l'élaboration du schéma de signalisation touristique du territoire (dispositif du CG35 à l'échelle du pays) en vue d'une réalisation en 2008.
 - o Renégociation du contrat de territoire en septembre 2008.
 - o Zone d'Activités de la Bergerie.
- Equipements Sportifs :
 - o Début des travaux de construction du complexe sportif sur la commune de Saint-Georges de Reintembault

Mr. Louis PAUTREL rappelle la nécessité d'augmenter la capacité d'investissement de la Communauté de Communes, la nécessité de trouver des solutions en matière de prospective financière et l'importance des grands projets à mener au courant de l'année (complexe sportif de Saint-Georges de Reintembault et ZA de la Bergerie à Poilley) et dont il faut optimiser les financements.

Par ailleurs, Mr. PAUTREL rappelle que la clause de renégociation du contrat de territoire avec le Conseil général devra se faire avant le 30 septembre 2008. Il ajoute que les maîtres d'ouvrages bénéficiant de projets inscrits au contrat de territoire 2006-2009 devront transmettre leurs demandes de subvention avec les résultats d'appel d'offres avant le 31 décembre 2009. Une nouvelle génération de contrat de territoire démarrera en 2010.

Mr. VEZIE fait remarquer que le projet de bâtiment blanc ne figure pas au Débat d'Orientation Budgétaire. Mr. PAUTREL précise que ce projet est inscrit dans le contrat de territoire et que son lieu d'implantation n'est actuellement pas déterminé. Ce bâtiment blanc pourrait être implanté sur le site de la future zone d'activités de la Bergerie.

Mr. DEMAZEL demande comment Louvigné Communauté se situe par rapport aux autres EPCI en terme de fiscalité. Mr. DUVAL explique que les taxes sont faibles sur le territoire et que très peu d'EPCI ont opté pour la taxe additionnelle.

Mr. BRAULT mentionne le fait que des économies auraient pu être réalisées sur certains postes, tel que les indemnités de fonction aux élus, afin de dégager le surplus recherché de 40.000€. Mr. PAUTREL rétorque que Louvigné Communauté a des coûts de fonctionnement très peu onéreux et que les indemnités des élus sont justifiées par le temps consacré par les élus.

L'ensemble des remarques ayant été formulé, Mr. Louis PAUTREL clôt le Débat d'Orientation Budgétaire 2008.

OBJET : ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS – ANNEE 2007

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12, L 1612-20, L 5211-1 et suivants ;

Vu le décret n°1 587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif ;

Considérant les modifications apportées par la réforme de la M14, notamment en matière de régime des provisions, et ses incidences sur les crédits prévus au BP 2007 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2007 approuvant le budget primitif ;

Mr. PAUTREL, Président, quitte la salle et est remplacé par Mr. GOUPIL, premier Vice - Président.

Le Conseil Communautaire décide avec DIX-NEUF voix POUR et UNE ABSTENTION :

- d'adopter le compte administratif du budget principal de l'exercice 2007 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	660.640,77€	2.350.946,17 €
RECETTES	1.213.455,73€	2.148.116,15 €
RESULTATS 2007	<i>552.814,96€</i>	<i>-202.830,02€</i>
REPORT 2006	- 50.403,92€	352.790.80 €
RESULTAT CONSOLIDE 2007	502.411,04€	149.960,78€

- d'adopter le compte administratif de l'exercice 2007 relatif au Parc d'Activités « La Bergerie » - budget annexe - arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	207.678,85€	207.678.85 €
RECETTES	204.263,85€	207.678,85 €
RESULTATS 2007	<i>- 3.415,00 €</i>	<i>0,00 €</i>

- d'adopter le compte administratif de l'exercice 2007 relatif au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - budget annexe - arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	675,00€	4.435,95€
RECETTES	675,00€	4.632,95€
RESULTATS 2007	<i>0,00€</i>	<i>197,00€</i>

Mr. Louis PAUTREL, Président, revient siéger au Conseil Communautaire.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2007

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 ;

Considérant qu'en M14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation ;

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le financement ;

Le conseil communautaire doit délibérer afin d'affecter le résultat 2007.

Monsieur le Vice-Président en charge des finances propose l'affectation suivante :

Excédent de fonctionnement de l'exercice (cumulé au 31/12/2007) : 149.960,78 €
Report créditeur en S.I. : 502.411,04 €

Le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITÉ :
- de valider l'affectation de résultat 2007.

OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION – ANNEE 2007

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°1 587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Considérant que le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame Leroux – Trésorières -, pour l'année 2007 ;

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame Leroux – Trésorière -, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur Le Président ;

Après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITÉ :
- d'adopter le compte de gestion de la Trésorière pour l'exercice 2007, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2007.

OBJET : VOTE DES TAUX DE FISCALITE POUR 2008

Considérant que la Communauté de Communes subit une baisse continue de son CIF (atteignant 0,1008 pour 2008 face à une moyenne départementale de 0,2915), et par conséquent de ses dotations d'Etat ;

Considérant que la Communauté de Communes doit également faire face à une baisse continue de ses bases d'imposition au titre de la taxe professionnelle depuis 2004 (6.402k€ en 2004 pour 6.191k€ pour 2006) ;

Considérant que cette perte de recettes au titre de la taxe professionnelle est accentuée par la réforme TP de 2006, limitant le potentiel fiscal de la Collectivité ;

Considérant qu'il est indispensable pour la Communauté de conforter ses ressources, notamment afin de mener à bien ses investissements prévus sur 2008 - 2009 ;

Le Président propose, pour l'année 2008, d'augmenter les taux d'imposition des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, ainsi que d'habitation. Les taux proposés pour 2008 sont donc de :

- T.H. : 1.90 % (pour mémoire, 1.58% en 2007)
- T.F.P.B. : 2.44 % (pour mémoire, 2.03% en 2007)
- T.F.P.N.B. : 4,37 % (pour mémoire, 3.64% en 2007)
- T.P.: 11,02 % (pour mémoire 11.02% en 2007)

Mr. BARON demande comment la réévaluation des taxes a été calculée. Mr. Louis PAUTREL explique que cette augmentation des taxes (répartition uniforme sur les taxes, exceptée la TP) vise à obtenir une augmentation des recettes communautaires de l'ordre de 40.000€.

Mr. BRAULT s'interroge sur les raisons de la hausse des taxes ménages et notamment sur cette somme de 40.000€. Mr. PAUTREL explique que cette hausse des taux permettra d'augmenter les capacités d'investissement de la Communauté de Communes. Par ailleurs,

cela contribuera à dynamiser le Coefficient d'Intégration Fiscale afin d'optimiser les recettes liées à la Dotation Globale de Fonctionnement.

Le Conseil Communautaire décide avec VINGT voix pour et UNE ABSTENTION :

- d'adopter les nouveaux taux de T.H., T.F.P.B., T.F.P.N.B. et T.P..

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-36, 2311-1 et suivants ;

Vu le débat d'orientation budgétaire ;

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel, Monsieur le Président expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif, les efforts faits par la collectivité pour prendre en compte les besoins des habitants.

Mr. GOUPIL, Vice-Président en charge des Finances, expose :

- Pour rappel :

Résultat consolidé 2006	Résultat exercice 2007	Résultat consolidé 2007
<i>Section d'Investissement</i> - 50.403,92€	<i>Section d'Investissement</i> 552.814,96 €	<i>Section d'Investissement</i> 502.411,04 €
<i>Section de Fonctionnement</i> 352.790.80 €	<i>Section de Fonctionnement</i> -202.830,02 €	<i>Section de Fonctionnement</i> 149.960,78 €

Mr. BOIVENT demande un état des emprunts. Un état des emprunts en cors sera transmis lors d'un prochain conseil communautaire.

Mr. VEZIE demande quels sont les objectifs de l'audit financier. Mr. PAUTREL répond que l'audit portera sur le financement des projets tels que le gymnase, la zone d'activité de la Bergerie ou bien encore sur d'éventuelles autres compétences à venir, sur la répartition des charges, sur les participations des communes... Le cahier des charges fera l'objet d'une réflexion en bureau ou commission finances. Cette prospective financière pourrait faire l'objet d'une subvention dans le cadre du contrat de territoire.

Le Conseil Communautaire décide avec VINGT voix POUR et UNE ABSTENTION :

- d'adopter le Budget Primitif 2008.

	DEPENSES	RECETTES
fonctionnement	2.169.655,00€	2.169.655,00€
investissement	3.495.447,00€	3.495.447,00€
total	5.665.102,00€	5.665.102,00€

OBJET : BUDGET ANNEXE – PARC D'ACTIVITES DE LA BERGERIE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

Le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITÉ :

- d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2008 relatif au Parc d'Activités « La Bergerie » -budget annexe - arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	290.178,85€	290.178,85€
Investissement	420.903,70€	420.903,70€
total	711.082,55€	711.082,55€

OBJET : BUDGET ANNEXE – SPANC – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

Le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITÉ :

- d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2008 relatif au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - budget annexe - arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
fonctionnement	16.582,00€	16.582,00€
investissement	675.00€	675.00€
total	17.257,00€	17.257,00€

OBJET : INDEMNITE DES ELUS DE LOUVIGNE COMMUNAUTE

Suite au décret n°2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des Présidents et Vice-présidents des EPCI, il convient de définir les indemnités versées au Président et aux Vice - Présidents. Le Président propose un taux équivalent pour le Président et les Vice - Présidents de 81% par rapport au maximum autorisé. Ces nouveaux taux correspondent ainsi à un montant brut de 1250.05€ pour le Président et 499.94€ pour les Vice - Présidents.

Si l'indemnité du Président reste la même que celle de son prédécesseur, Mr.PAUTREL précise que l'indemnité des Vice - Présidents est revue à la hausse en raison des missions confiées.

Le Conseil Communautaire décide avec VINGT voix POUR et UNE ABSTENTION:

- d'adopter le montant des indemnités aux Président et Vice-Présidents.

OBJET : COMPOSITION DES COMMISSIONS

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire, qu'en vertu de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de constituer les cinq commissions suivantes :

- « Développement Economique – SCOT » présidée par Louis PAUTREL ;
- « Finances » présidée par Jean-Paul GOUPIL ;
- « Habitat – Travaux – Patrimoine – Tourisme – Culture » présidée par Claude DUVAL ;

- « Action sociale - Jeunesse - Service à la personne » présidée par Frédéric BUREAU ;
- « Environnement - Agriculture - Eau et Paysage » présidée par Roger BUFFET.

Monsieur le Président propose qu'il y ait au moins un représentant par commune dans chaque commission et un suppléant par membre titulaire. De plus, conformément au Code des Marchés Publics, la constitution d'une commission d'appel d'offres est obligatoire.

Mr. DEMAZEL évoque l'idée d'une relation plus étroite avec les conseils municipaux. Cette idée pourra être précisée dans le cadre du nouveau règlement intérieur.

Mr. VEZIE demande si les suppléants peuvent assister aux commissions si les membres titulaires sont présents. Mr. PAUTREL répond que cette éventualité est envisageable puisque que cela contribuera à enrichir le débat. Mr. BOIVENT craint que dans ce cas, l'équilibre ne soit alors rompu.

Le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITÉ :

- d'adopter la répartition des commissions comme proposée par le Président.

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - SCOT »

Il est proposé de constituer la commission «Développement économique - SCOT», sous la Présidence de Louis PAUTREL, comme suit :

<i>titulaires</i>	<i>suppléants</i>
Jean-Pierre OGER	François VEZIE
Noël DEMAZEL	Gérard BARBEDETTE
Frédéric BUREAU	Laurent BARON
Maunoir BAZIN	Claude DUVAL
Roger BUFFET	André PREAUX
Joseph BOIVENT	Christophe BRAULT
Isidore LEPRIEUR	Joseph PAPOUIN

Le Conseil Communautaire décide d'adopter la constitution de la commission à l'UNANIMITÉ.

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « FINANCES »

Il est proposé de constituer la commission «Finances», sous la Vice - Présidence de Jean-Paul GOUPIL, comme suit :

<i>titulaires</i>	<i>suppléants</i>
Jean-Pierre OGER	François VEZIE
Maurice PAUTREL	
Gérard BARBEDETTE	Noël DEMAZEL
Laurent BARON	Frédéric BUREAU
Claude DUVAL	Maunoir BAZIN
Roger BUFFET	André PREAUX
Christophe BRAULT	Isabelle ORY
Joseph PAPOUIN	Isidore LEPRIEUR

Le Conseil Communautaire décide d'adopter la constitution de la commission à l'UNANIMITÉ.

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « HABITAT-TRAVAUX-PATRIMOINE-TOURISME-CULTURE»

Il est proposé de constituer la commission «Habitat - Travaux - Patrimoine - Tourisme - Culture», sous la Vice - Présidence de Claude DUVAL, comme suit :

<i>titulaires</i>	<i>suppléants</i>
François VEZIE	Pierre BESSON
Gérard BARBEDETTE	Noël DEMAZEL
Nathalie BESNARD	Frédéric BUREAU
Maunoir BAZIN	
André PREAUX	Roger BUFFET
Joseph BOIVENT	Isabelle ORY
Isidore LEPRIEUR	Joseph PAPOUIN

Le Conseil Communautaire décide d'adopter la constitution de la commission à l'UNANIMITÉ.

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « ACTION SOCIALE-JEUNESSE-SERVICE A LA PERSONNE»

Il est proposé de constituer la commission «Action sociale - Jeunesse - Service à la personne», sous la Vice - Présidence de Frédéric BUREAU, comme suit :

<i>titulaires</i>	<i>suppléants</i>
Pierre BESSON	Flavie LESERVOISIER
Noël DEMAZEL	Gérard BARBEDETTE
Laurent BARON	Nathalie BESNARD
Maunoir BAZIN	Claude DUVAL
André PREAUX	Roger BUFFET
Joseph BOIVENT	Isabelle ORY
Joseph PAPOUIN	Isidore LEPRIEUR

Le Conseil Communautaire décide d'adopter la constitution de la commission à l'UNANIMITÉ.

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « ENVIRONNEMENT-AGRICULTURE-EAU ET PAYSAGE»

Il est proposé de constituer la commission « Environnement - Agriculture - Eau - Paysage », sous la Vice - Présidence de Roger BUFFET, comme suit :

<i>titulaires</i>	<i>suppléants</i>
Flavie LESERVOISIER	Jean-Paul GOUPIL
Maurice PAUTREL	
Noël DEMAZEL	Gérard BARBEDETTE
Frédéric BUREAU	Nathalie BESNARD
Claude DUVAL	Maunoir BAZIN
Isabelle ORY	Joseph BOIVENT
Joseph PAPOUIN	Isidore LEPRIEUR

Le Conseil Communautaire décide d'adopter la constitution de la commission à l'UNANIMITÉ.

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « APPEL D'OFFRE »

Conformément à l'article 279 du Code des Marchés Publics, la constitution d'une commission d'appel d'offres est obligatoire. Elle comprend le Président de l'exécutif, soit Mr. Louis PAUTREL, et 5 membres élus à bulletin secret.

→ Membres titulaires

Sont candidats : Messieurs Jean-Pierre OGER, Gérard BARBEDETTE, Claude DUVAL, Joseph BOIVENT et Isidore LEPRIEUR.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:.....	21
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	:.....	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	:.....	21
Mr. Jean-Pierre OGER	voix :	20
Mr. Gérard BARBEDETTE.....	voix :	20
Mr. Claude DUVAL	voix :	19
Mr. Joseph BOIVENT.....	voix :	21
Mr. Isidore LEPRIEUR.....	voix :	20

Messieurs Jean-Pierre OGER, Gérard BARBEDETTE, Claude DUVAL, Joseph BOIVENT et Isidore LEPRIEUR sont élus membres titulaires de la CAO.

→ Membres suppléants

Sont candidats : Messieurs François VEZIE, Maurice PAUTREL, Frédéric BUREAU, Roger BUFFET et Joseph PAPOUIN.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:.....	21
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	:.....	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	:.....	21
Mr. François VEZIE	voix :	20
Mr. Maurice PAUTREL	voix :	21
Mr. Frédéric BUREAU	voix :	21
Mr. Roger BUFFET	voix :	21
Mr. Joseph PAPOUIN	voix :	21
Mr. Noël DEMAZEL	voix :	1

Messieurs François VEZIE, Maurice PAUTREL, Frédéric BUREAU, Roger BUFFET et Joseph PAPOUIN sont élus membres suppléants de la CAO.

→ Délégation de compétence

Le Président Louis PAUTREL propose que la présidence de la CAO puisse être déléguée, selon les besoins, à Monsieur Jean-Paul GOUPIL.

Le Conseil Communautaire accepte à l'UNANIMITÉ cette délégation de compétence à Monsieur Jean-Paul GOUPIL.

COMPOSITION DE LA CAO	
Président : Louis PAUTREL Délégation de compétence : Jean-Paul GOUPIL	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Claude DUVAL	Frédéric BUREAU
Gérard BARBEDETTE	Maurice PAUTREL
Jean-Pierre OGER	François VEZIE
Joseph BOIVENT	Roger BUFFET
Isidore LEPRIEUR	Joseph PAPOUIN

OBJET : DESIGNATION DU DELEGUE AU PAYS TOURISTIQUE DE FOUGERES

Le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITÉ :

- de désigner Monsieur François VEZIE délégué au Pays Touristique de Fougères.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES A L'ASSOCIATION « FOUGERES, PAYS EN MARCHE »

Le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITÉ :

→ Pour l'Assemblée Générale

- de désigner Messieurs Joseph PAPOUIN et Jean-Paul GOUPIL délégués titulaires à l'Assemblée générale de l'association « Fougères, Pays en Marche » ;

→ Pour le Comité Directeur

- Sont candidats : Messieurs Claude DUVAL, Jean-Pierre OGER et Louis PAUTREL.

Le dépouillement de vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... :21
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral..... :0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés..... :21

Claude DUVAL : 12
Jean-Pierre OGER : 9
Louis PAUTREL : 18

Messieurs Claude DUVAL et Louis PAUTREL ont été désigné délégués au Comité directeur de l'association « Fougères, Pays en Marche ».

→ Pour le Conseil de Développement

- de désigner Messieurs Joseph BOIVENT, Gérard BARBEDETTE, François VEZIE et Roger BUFFET délégués au Conseil de développement de l'association « Fougères, Pays en Marche ».

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DES MARCHES DE BRETAGNE

Le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITÉ :

- de désigner Messieurs Joseph BOIVENT et Noël DEMAZEL délégués titulaires au Syndicat Mixte des Marches de Bretagne ;

- de désigner Messieurs Jean-Pierre OGER et Roger BUFFET délégués suppléants au Syndicat Mixte des Marches de Bretagne.

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION DE LA MAISON DU CANTON

Le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITÉ :

- de désigner Messieurs Pierre BESSON, Noël DEMAZEL, Laurent BARON, Claude DUVAL, André PREAUX, Joseph BOIVENT et Joseph PAPOUIN délégués à l'association de la Maison du Canton.

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA MISSION LOCALE

Le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITÉ :

- de désigner Monsieur Jean-Paul GOUPIL délégué à la Mission Locale.

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU PAYS DE FOUGERES

Le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITÉ :

- de désigner Monsieur Louis PAUTREL délégué à la SEM du Pays de Fougères.

OBJET : DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS AU COMITE DE JUMELAGE AVEC L'ANGLETERRE (BURNHAM ON SEA)

Le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITÉ :

- de désigner Messieurs André PREAUX et Joseph PAPOUIN délégués titulaires au Comité de jumelage ;
- de désigner Madame Flavie LESERVOISIER et Monsieur Louis PAUTREL délégués suppléants au Comité de jumelage

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A IDEA35

Le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITÉ :

- de désigner Monsieur Louis PAUTREL délégué à IDEA35.

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CLIC DES MARCHES DE BRETAGNES

Le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITÉ :

- de désigner Monsieur André PREAUX délégué au CLIC des Marches de Bretagne.

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'EQUIPEMENT COMMERCIAL

Le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITÉ :

- de désigner Messieurs François VEZIE et Laurent BARON délégués à la Commission Départementale d'Équipement Commercial.

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CNAS

Le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITÉ :

- de désigner Monsieur Frédéric BUREAU délégué au CNAS.

OBJET : CONTRAT DE TERRITOIRE – VOLET 3 - DEMANDE DE FINANCEMENT

La Communauté de Communes a été sollicitée par un acteur local pour l'obtention d'un financement du Conseil Général dans le cadre du volet 3 du contrat de territoire.

Dans le cadre de son jumelage avec la commune de Saubrigues dans les Landes, le Comité de jumelage de Le Ferré sollicite une subvention de 1.344€ pour son prochain déplacement dont le montant total s'élève à 2.689€.

DEPENSES		RECETTES	
Déplacement en car	2.689€	Conseil général (contrat de territoire)	1.344€
		Autofinancement	1.345€
<i>TOTAL</i>	<i>2.689€</i>	<i>TOTAL</i>	<i>2.689€</i>

Monsieur Louis PAUTREL, faisant partie du Comité de jumelage, déclare ne pas prendre part au vote.

Monsieur DUVAL quitte provisoirement la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITÉ :

- d'accepter la proposition ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer les documents afférents.

OBJET : HABITAT – REHABILITATION IMMEUBLE – RUE JANVIER A SAINT-GEORGES DE REINTEMBault – LOT 2 - AVENANT

Suite à l'évolution du chantier, il convient de passer un avenant au marché de l'entreprise DARRAS, titulaire du lot « charpente bois ».

Le marché initial s'élève à 4.672,91€ HT. Sur devis de l'entreprise et proposition du maître d'oeuvre, l'avenant s'élèverait à une plus-value de 1.434€ HT, portant ainsi le marché à un montant de 6.106,91€ HT.

Le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITÉ :

- d'accepter la proposition ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer l'avenant et l'ensemble des documents afférents.

OBJET : OPAH – PROLONGATION DU DISPOSITIF – MARCHE DE SUIVI & ANIMATION

Lors de sa réunion en date du 14 mai 2007, le Conseil communautaire a décidé de prolonger de deux années l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale menée sur le territoire depuis le 25 mai 2004.

Dans le cadre de la première année de prolongation, la mission de suivi-animation a été confiée à *Habitat & Développement* pour un coût maximum de 18.500€ HT. La proposition d'*Habitat & Développement* pour la deuxième année de prolongation s'élève au même coût, selon le plan de financement suivant :

<i>Plan de financement prévisionnel</i>			
<i>suivi-animation OPAH du 25 mai 2008 au 25 mai 2009</i>			
DEPENSES HT		RECETTES	
<i>Part forfaitaire</i> Tirage de documents de communication, permanences d'informations dans les communes, démarchage des propriétaires de locaux vacants, visite-conseils pour chaque projet, réalisation d'études de faisabilité financière, assistance auprès des propriétaires dans la mise en œuvre de leur projet, réalisation de bilans, préparation des commissions « Habitat »....	12.000€	Conseil général	4.625€
		ANAH	9.250€
		Autofinancement	4.625€
<i>Part variable</i> 130€ par logement, dans la limite d'un montant maximum de 6.500€ HT	6.500€		
<i>TOTAL</i>	<i>18.500 €</i>	<i>TOTAL</i>	<i>18.500€</i>

Le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITÉ :

- de renouveler, pour la deuxième année de prolongation de l'OPAH, la mission de suivi et d'animation confiée à Habitat & Développement ;
- de solliciter les financeurs ;
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,

L. PAUTREL

Le Secrétaire de Séance,

M. BAZIN

<i>J. BOIVENT</i>	<i>C. BRAULT</i>	<i>I. ORY</i>	<i>M. PAUTREL</i>
<i>P. BESSON</i>	<i>J.P. GOUPIL</i>	<i>F. LESERVOISIER</i>	<i>J.P. OGER</i>
<i>F. VEZIE</i>	<i>C. DUVAL</i>	<i>R. BUFFET</i>	<i>A. PREAUX</i>
<i>G. BARBEDETTE</i>	<i>N. DEMAZEL</i>	<i>L. BARON</i>	<i>N. BESNARD</i>
<i>F. BUREAU</i>	<i>I. LEPRIEUR</i>	<i>J. PAPOUIN</i>	